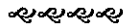


DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

043-254300395-20210830-2021_08_28-DE
Reçu le 08/09/2021
Publié le 08/09/2021



N° 2021.08.28

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer le marché relatif au Transport et au Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles.

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical, réuni en séance le 1^{er} avril 2021 a approuvé le dossier de consultation des entreprises relatif au transport et au traitement des Ordures Ménagères Résiduelles du SYMPTTOM.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été publiée au JAL, au BOAMP et au JOUE le 18 juin 2021 et sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics du centre de gestion de la Haute-Loire.

Une entreprise a déposé une offre pour le lot 1 « transport » et une entreprise a déposé une offre pour le lot 2 « traitement » :

- Lot 1 : Société de Transports Vacher ZA 43 000 POLIGNAC (1 offre de base et 2 variantes)
- Lot 2 : SAS ALTRIOM ZA 43 000 POLIGNAC

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 juillet 2021 pour procéder à l'ouverture des offres des candidats.

Après analyse des différents dossiers, la CAO a décidé de retenir :

- **Lot 1** : la variante 2 de la Société de Transports Vacher présentant l'offre économiquement la plus avantageuse :

Passage d'un ensemble tracteur + FMA en moyenne 2 fois par jour, dont le prix unitaire est le suivant :

- o Entre 0 et 50 km : 4,00 €
- o Entre 51 et 100 km : 7,20 €
- o Entre 101 et 150 km : 8,00 €
- o Entre 151 et 200 km : 16,00 €
- o Au-delà de 200 km : 24,00€

- **Lot 2** : l'offre unique de la société ALTRIOM dont le prix unitaire à la tonne est le suivant :

- o Prix unitaire HT €/tonne (Hors TGAP) : 109 € (prix fixe non révisable)
- o TGAP HT 2021 : 37 €
- o TVA : 10%
- o Total TTC €/tonne : **160,60 €** (2021)

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL



N° 2021.08.28

Eu égard à ce qui précède, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante :

- **D'ACTER** la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le lot 1 à la Société de Transports Vacher – ZA 43 000 POLIGNAC pour la variante 2
- **DE L'AUTORISER** à signer le marché à intervenir.
- **DE RÉUNIR** le bureau syndical afin de prendre la décision finale quant à l'attribution du lot 2 à la Société Altriom – ZA 43 000 POLIGNAC.
- **DE L'HABILITER** à engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires et utiles à l'exécution des présentes dispositions.



Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le lot 1 à la Société de Transports Vacher – ZA 43 000 POLIGNAC pour la variante 2.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché à intervenir.
- **DONNE MANDAT** au bureau syndical afin de prendre la décision finale quant à l'attribution du lot 2 à la Société Altriom – ZA 43 000 POLIGNAC.
- **AUTORISE MONSIEUR LE PRESIDENT** à engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires et utiles à l'exécution des présentes dispositions.



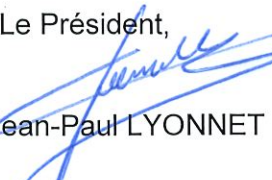
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 30 Août 2021

S.Y.M.P.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tel : 04 71 75 57 57

Le Président,

Jean-Paul LYONNET